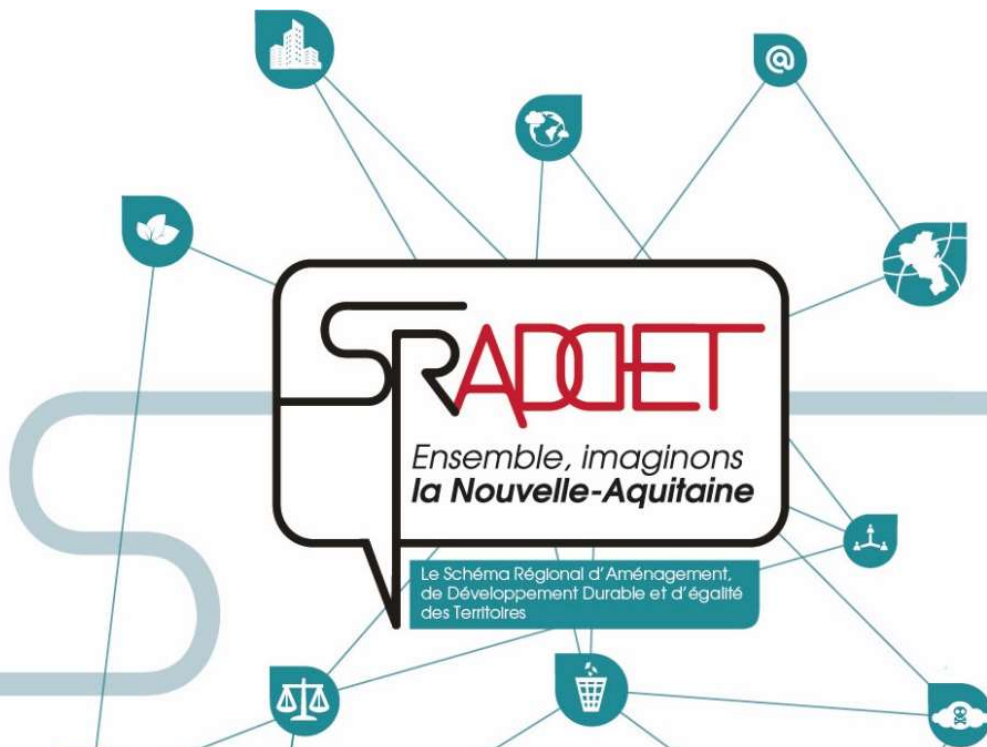




4 juillet 2022 à Bordeaux



**Atelier sur la modification  
du volet logistique du  
SRADDET**





**1**

**Contexte, calendrier partenarial et méthodologie**

**2**

**Diagnostic sur le fonctionnement de la logistique en Nouvelle-Aquitaine**

**3**

**Les intentions de la modification**

**4**

**Travaux en groupe : règles du jeu**





1

# Contexte, calendrier partenarial et méthodologie





## 13 décembre 2021 : engagement d'une modification du SRADDET

### SOBRIETE FONCIERE

- Intégrer la trajectoire visant à l'**absence d'artificialisation nette** à 2050
- Fixer un objectif de réduction du rythme d'artificialisation par tranches décennales
- Réaffirmer l'objectif de **réduction de 50%** de la consommation foncière à 10 ans
- **Décliner cet objectif** entre les différentes parties du territoire régional

*Loi Climat et Résilience du 22/08/2021 (art.194)*

### DECHETS

- Compatibilité avec mesures du **PNPD** (prévention/réduction incidences des déchets plastiques)
- Intégration d'objectifs de prévention des **déchets abandonnés** en cohérence avec le DSF
- Synthèse des actions de prévention des dépôts illégaux menées par autorités compétentes

*Loi AGEC du 10/02/2020 et ses ordonnances d'application*

### LOGISTIQUE

- Fixer des objectifs sur le **développement et la localisation des constructions logistiques**
- en tenant compte des flux de marchandises, notamment à destination des centres-villes, de la localisation des principaux axes routiers, du développement du commerce de proximité et du commerce en ligne, de l'insertion paysagère et de l'utilisation économe des sols.

*Loi Climat et Résilience du 22/08/2021 (art.219)*

#### **Autres incidences (non intégrées à la modification en cours à ce stade) :**

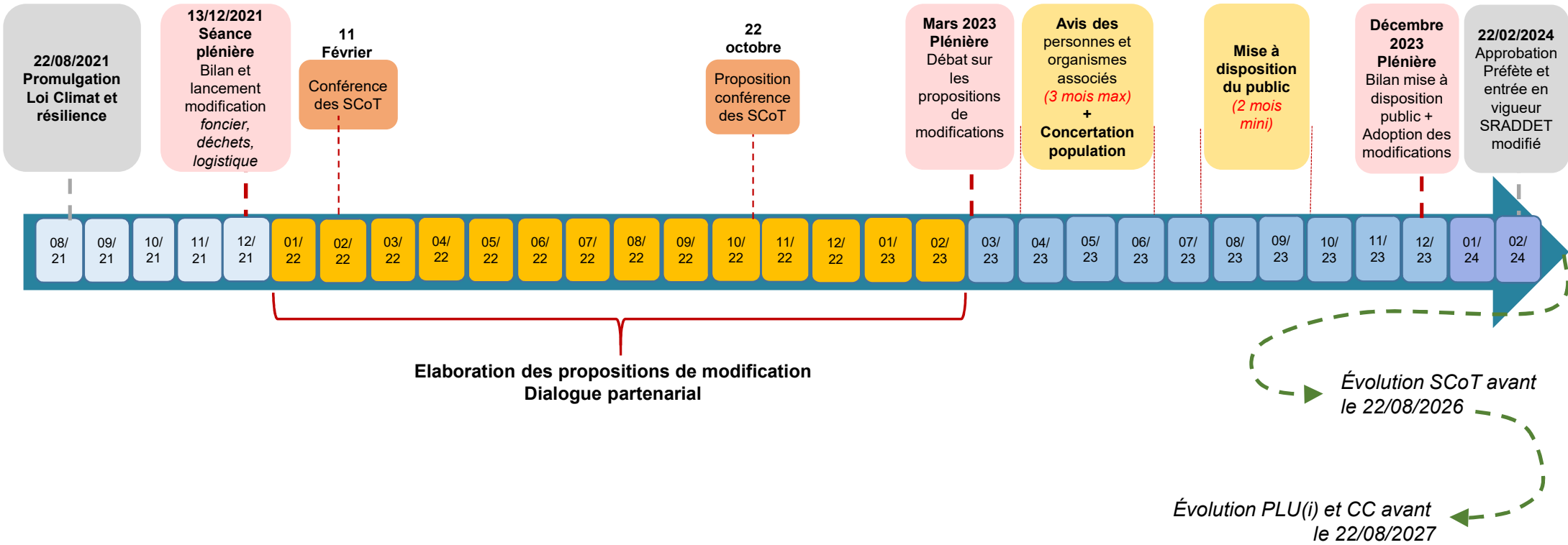
- Evolution des objectifs de développement des énergies renouvelables en fonction de la première révision de la PPE qui suit le 1<sup>er</sup> janvier 2023 et du décret de fixation d'objectifs régionaux annoncé dans la loi Climat et Résilience (art.83)
- Définition et intégration de la stratégie aéroportuaire dans le SRADDET (Loi 3DS du 21/02/2022 – art.37)



# Calendrier prévisionnel

## Phases obligatoires et institutionnelles

30 mois

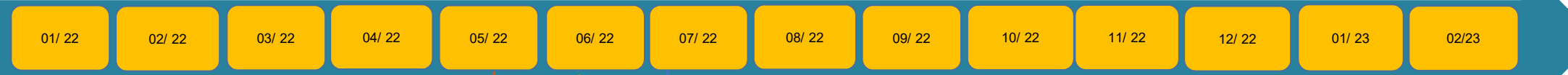


Loi Climat et Résilience : art.194-IV-6°et suivants

# Calendrier prévisionnel

## Elaboration des propositions de modification & dialogue partenarial

12 mois



**DECHETS :**  
**Fév. à avril 2022**  
**3 groupes de travail sur dépôts sauvages**  
 (EDL, témoignages, pistes d'actions)  
**Qui :** EPCI /SM en charge gestion des déchets, DREAL, Ademe, fédération du BTP

**DECHETS :**  
**10 mai 2022**  
**Conférence EPCI/SM en charge des déchets**  
 (projet de stratégie régionale d'animation, information sur le périmètre modification Sraddet)

**LOGISTIQUE :**  
**Juillet 2022 - Réunion acteurs territoriaux**  
 (Etat des lieux, expression des besoins, enjeux)  
**Qui :** Etat, SCoT, EPCI, CR/CCI, Eurorégion, régions limitrophes

**LOGISTIQUE :**  
**Octobre 2022**  
**Conférence régionale de la logistique**  
 (Enjeux, besoins, 1ères orientations)  
**Qui :** initiative Préfète, avec territoires, filières

**Réunion transversale Janv. 2023**  
 (Démarche réalisée, enjeux et propositions de modification des 3 volets)  
**Qui :** Etat, Départements, SCoT, EPCI, AOM, EPCI/SM déchets, CESER, consulaires, PNR, PN Pyrénées, Comités massif, CR biodiversité, Eurorégion, régions limitrophes, EPF, A'Urba, Audap, GIP littoral, GIP Atgeri

**FONCIER : 8 juin 2022**  
**Réunion avec l'interSCoT**  
 (Etat des lieux, projets nationaux/régionaux, règles du jeu)

**FONCIER : Juin/Juillet 2022**  
**4 réunions territoriales**  
 (Etat des lieux, projets nationaux/régionaux, règles du jeu)  
**Qui :** SCoT, EPCI, Départements, PNR, EPF, AMF, AMRF, UR Safer, agences urba, Etat

**FONCIER : Nov. 2022**  
**1 réunion multi sites en simultané** (présentation territorialisation)  
**Qui :** SCoT, EPCI, Départements, PNR, EPF, UR Safer, agences urba

**04/07 à Bordeaux**  
**30/06 à Libourne - 01/07 à Angoulême - 05/07 à St-Junien - 13/07 à Mournex**

**CTAP 13 juin :** proposition de création d'un groupe de travail « territorialisation » issu de membres de la CTAP

# Ce que dit le SRADDET actuel sur la logistique

Les +  
du  
SRADDET



## **Objectif 47 : structurer la chaîne logistique des marchandises en favorisant le report modal vers le ferré et maritime et le développement des plateformes multimodales**

### **Une reconnaissance des fonctions logistiques :**

- Fonction support dont la qualité et la fluidité sont essentiels à la compétitivité économique
- Levier essentiel pour diminuer l’empreinte carbone des activités de transports de marchandises par le report modal
- Promotion de nouveaux modèles : économie circulaire, circuits courts d’approvisionnement

### **Un objectif visant :**

- une « mobilité fret » multimodale et moins émettrice en lien avec l’objectif de régénération des infrastructures ferroviaires
- La densification du maillage de plateformes multimodales et le renforcement de leurs connexions avec les grands équipements comme les ports, le corridor Atlantique et les autoroutes
- Le soutien aux Installations Terminales Embranchées et aux plateformes rail-route à proximité des générateurs de trafics
- La structuration de la logistique urbaine pour réduire les nuisances liées aux transports de marchandises en milieu urbain
- Le développement de nouvelles approches innovantes et durables en matière de gestion des flux

# ))) Ce que dit le SRADDET actuel sur la logistique

Les +  
du  
SRADDET



## **Objectif 18 : développer les innovations dans les transports et la mobilité : véhicules autonomes, drones, fluvial, logistique urbaine innovante, innovations organisationnelles ...**

### **Des enjeux :**

- Des infrastructures routières et ferroviaires devant faire face aux évolutions de la demande et aux défis environnementaux
- Une logistique urbaine à renouveler pour faire face à la saturation des axes de transports des agglomérations
- Des espaces ruraux limités par des modèles de mobilité active, collective et partagée qui peinent à répondre aux besoins

### **Un objectif visant à expérimenter des solutions innovantes dans les transports de voyageurs et de marchandises :**

- Logistique urbaine : livraisons par drones, véhicules autonomes, ...
- Motorisations vertes et infrastructures de recharge
- Utilisation du potentiel numérique, mise en relation par géolocalisation, applications dédiées à la mobilité

# Ce que dit le SRADDET actuel sur la logistique

Les +  
du  
SRADDET



**Règle 20 : préserver les espaces stratégiques\* pour le transport de marchandises et leurs accès ferroviaires et routiers en identifiant et en prenant en compte les espaces nécessaires à leur développement (sur surfaces déjà artificialisés essentiellement)**

## **Intentions :**

- Pour préserver le foncier nécessaire à l'activité et au développement sur les sites stratégiques, notamment dans les contextes de forte pression foncière et de conflits d'usage/concurrence avec d'autres fonctions urbaines
- Pour avoir des leviers de planification sur le développement de plateformes multimodales, portuaires et d'une logistique urbaine optimisée

## **Modalités de mise en œuvre :**

- Réaliser un état des lieux des sites stratégiques dans les SCoT, PLUi et PDM
- Fixer des dispositions favorisant le maintien/développement des capacités pour préserver les accès tous modes, dans les SCoT
- Formaliser des espaces dédiés à ces fonctions dans le règlement graphique des PLUi

\* Ports maritimes et fluviaux, chantiers de transport combiné, gares de triage, zones de stockage et de distribution urbaine (...)



# La méthode de travail

## Diagnostic du fonctionnement de la logistique

- ⇒ Etat des lieux localisation et caractéristiques des plateformes
- ⇒ Enjeux de développement, de localisation et de qualité
- ⇒ Contours d'une « Interface logistique idéale »

Mars à sept.  
2022

## Dialogue avec les territoires

- ⇒ Expression des dynamiques, des besoins et des enjeux territoriaux
  - ⇒ Approfondissement de l'état des lieux
  - ⇒ Leviers locaux

Juillet 2022 à  
janvier 2023

## Dialogue avec les professionnels

- ⇒ Besoins de développement et contraintes
- ⇒ Transitions engagées

Oct. 2022 à  
janvier  
2023

## Orientations

- ⇒ Principes d'évolutions des objectifs et des règles générales
  - ⇒ Identification des déclinaisons possibles
- ⇒ Complément / création d'objectifs et règles générales

Oct.  
2022 à  
janvier  
2023

## Mise en œuvre

Suite  
approbation

- ⇒ Rôle de personne publique associée de la Région
- ⇒ Relais des DAACL des SCoT



# 2

## Diagnostic sur le fonctionnement de la logistique en Nouvelle-Aquitaine





# 3

## Les intentions de la modification





## Les intentions de la modification du SRADDET sur le volet logistique

⇒ Faire de la planification en matière de logistique, un levier pour :





# 4

## Travaux en groupe : règles du jeu





**Les groupes de travail sont organisés par écosystèmes logistiques locaux :**

- **Gironde (2 tables)**
- **Landes, Pyrénées-Atlantiques (1 table)**
- **Charente, Charente-Maritime, Deux-Sèvres, Vienne (1 table)**
- **Corrèze, Creuse, Haute-Vienne, Dordogne, Lot-et-Garonne (1 table)**





## **1<sup>er</sup> temps : compléter la carte des interfaces, préciser les besoins (25 min)**

### Expression et recueil des perceptions locales du fonctionnement de la logistique

#### 1. Compléter la carte des interfaces logistiques (10/15 minutes)

- Confirmer les sites identifiés et leur classification,
- Compléter ceux qui n'auraient pas été repérés (existants ou en projet)

>> Utilisation de la carte A0 au centre de la table (à amender par écriture directe)

#### 2. Porter un avis qualitatif sur le fonctionnement des sites (10/15 minutes)

>> **Fiches d'analyse individuelle à compléter (5 minutes) et à partager en commun**

- Vitalité des activités présentes,
- Projets de développement,
- Eventuelles difficultés rencontrées par les collectivités ou les acteurs de la logistique...





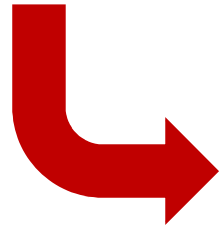
## **1<sup>er</sup> temps : compléter la carte des interfaces, préciser les besoins (25 min)**

**Le groupe dispose :**

- **Une carte A0 qui représente :**
  - Les catégories de sites logistiques + sites clés en main
  - Les aires logistiques denses et élargies,
  - Les principales liaisons ferroviaires et routières,
  - Les friches
  - Les emplois du secteur logistique
  
- **Un catalogue des vues aériennes des sites identifiés**



## 2<sup>ème</sup> temps: identifier les critères d'une interface logistique idéale (25 min)



« Idéale » au regard des intentions du SRADDET et du cadre législatif

### >> Fiches d'analyse individuelle à compléter (5 minutes) et à partager en commun

- Indiquer et justifier ses propositions de manière individuelle à l'aide d'une fiche
- Contribuer à une synthèse par groupe permettant de faire émerger des critères communs

Le groupe dispose :

- Du panorama des intentions et des enjeux identifiés (support A3)





## Synthèse pour rapporter en plénière

### >> Fiches de synthèse collective à compléter (5 minutes) pour dégager :

- Les projets, enjeux et besoins saillants identifiés localement sur le fonctionnement de l'écosystème logistique (au regard 1<sup>er</sup> temps d'atelier)
- Les critères déterminants de l'interface logistique idéale (au regard du 2<sup>ème</sup> temps d'atelier)

